

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

5.2.1. Liste des servitudes

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 29 février 2024, Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

*Loïc REGEARD,
Président de la Communauté de Communes*

Date d'arrêt

29/02/2024

Pièce du PLUi

5.2.1

Catégorie de servitude		Intitulé de la servitude		Date de l'acte d'institution		Observations		Service gestionnaire	
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM					
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		COMMUNE ou SYNDICAT					
A8	Servitudes résultant des travaux de boisement et reboisement exécutés par l'administration	Contrat FFN	Forêts	Gestion ONF					
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Action-culturelle-et-patrimoine http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Foire-aux-questions/Foire-aux-questions/Access-a-la-liste-des-monuments-historiques-inscrits-ou-classes http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne/Ressources-documentaires/Cartographie-du-patrimoine		DRAC/UDAP					
AC2	Servitude de protection des sites et monuments naturels	Site classé par arrêté ministériel du 27 juin 1945. Site inscrit par arrêté ministériel du 27 juillet 1944. Site classé par arrêté ministériel du 08 août 1945. Site inscrit par arrêté du 03 juillet 1944.	L'Étang de Combourg Le Parc du château de Combourg Partie du Parc du Château de Caradec (Longaulnay) Le Château de la Chesnaie et son parc (Plesder)	DRAC/UDAP DREAL http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-d-ile-et-vilaine-t502.html					
AC4	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)/Site Patrimonial Remarquable (SPR)	Arrêté préfectoral du 13 décembre 2017		https://www.combourg.com/index.php/581-creation-de-l-aire-de-mise-en-valeur-de-l-architecture-et-du-patrimoine-avap					



Catégorie de servitude		Intitulé de la servitude		Date de l'acte d'institution		Observations		Service gestionnaire	
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable			(annexe 15 sur CD joint)				SMG35/ARS	
EL3	Servitudes de halage et de marche pied			Arrêté du 28.05.1935		(voir PLU opposables)			
EL 7	Servitude d'alignement.					(voir documents d'urbanismes opposables)		Le Conseil Départemental 35 (La révision du document d'urbanisme doit être l'occasion de s'interroger sur l'opportunité de les maintenir).	
EL11	Servitudes relatives aux interdictions d'accès le long des routes expressées et des déviations d'agglomération			Décret du 19.08.1986		RD137		Conseil Départemental	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports de gaz et de distribution de gaz			Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié. DUP 29.05.1997		Canalisation de transport de gaz		GRTgaz – POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE Service Travaux Tiers et Urbanisme – Site Nantes 10, quai Emile Cormerais CS 10002 44801 ST HERBLAIN (annexe 16 sur CD joint)	
	Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé			Arrêté préfectoral du 19.01.2017		Zones de danger aux abords des canalisations de transport de gaz		DREAL Bretagne (annexe 16 sur CD joint)	
	Le réseau de distribution n'a pas obligatoirement à figurer sur le plan des SUP. Il constitue toutefois une bonne information sur la desserte par cette énergie.								

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Réseau HTB transport	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex (Fichiers SIG désormais transmis par le gestionnaire aux communautés de communes concernées). RTE – Réseau de Transport d'Electricité GMR Bretagne (Groupe Maintenance Réseaux) 1, rue AMPERE Zone de Kerourvois Sud 29500 ERGUE GABERIC (annexe 17 sur CD joint)
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	annexe 18 sur CD joint et PLU existants	Les données SIG du patrimoine de RTE existant et futur (bénéficiant d'une DUP) sont accessibles en open data depuis le printemps 2017. Les servitudes I4 sont donc consultables et peuvent être téléchargées librement à l'aide du lien suivant : https://opendata.rte-france.com/explore/?q=inspire&sort=modified https://opendata.rte-france.com/pages/accueil/	FRANCE TELECOM DGAR/CA RS BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Miossec 29000 QUIMPER SGAMI-OUEST 28, rue de la Pilate 35207 RENNES Cedex 2 SGAMI-SUD-OUEST 89, cours Dupré de Saint Maur 33028 BORDEAUX Cedex TDF-DO Ouest av de Belle Fontaine 35510 CESSON



Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État.	annexe 18 sur CD joint et PLU existants		FRANCE TELECOM DGAR/CAR S BL ORANGE QUIMPER 11, avenue Miossec 29000 QUIMPER SGAMI-OUEST 28, rue de la Pilate 35207 RENNES Cedex 2 SGAMI-SUD-OUEST 89, cours Dupré de Saint Maur 33028 BORDEAUX Cedex TDF-DO Ouest av de Belle Fontaine 35510 CESSON
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications.	Concernant les faisceaux hertziens d'ORANGE non dotés de servitudes d'utilité publique, une analyse détaillée pour chaque commune est en annexe 19 sur CD joint.		(voir documents d'urbanismes opposables)
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15 juillet 1845 Article 6 du décret du 30.10.1935	Ligne Rennes/Saint-Malo	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15, Boulevard Stalingrad 44000 NANTES (annexe 20 sur CD joint)

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF R57	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA – Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex (annexe 21 sur CD joint)

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Arrêté préfectoral du 17.07.2015	Captage de la Ferrière sur Plesder et Pleugueneuc	CCBR / SMG Eau 35 / ARS
		Arrêté préfectoral du 25.07.2008	Captage de la Gentière sur Combourg	
		Arrêté préfectoral du 23.12.2002 et Arrêté modificatif du 24.02.2009	Captage de Linquéniac sur Longaulnay et Bécherel	
		Arrêté préfectoral du 03.12.1998 et Arrêté modificatif du 30.11.2015	Captages du Masse et de L'Herbage sur Dingé et Guipel	
		Arrêté préfectoral du 17.04.2000	Captage du Ponçnnet sur Meillac	



22, rue des Coteaux
35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMÉENS

02 99 45 23 45

<https://bretagneromantique.fr/>

Cittànova

74 boulevard de la Prairie au Duc
44 200 NANTES

02.40.08.03.80

www.cittanova.fr